

Montréal, le 15 février 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Éric Dunberry
Norton Rose Fulbright
1 Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1

**Objet : Demande de révision de la décision D-2016-191 dans le dossier
R-3970-2016
Dossier de la Régie : R-3998-2017**

Maître Dunberry,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien pris connaissance de votre lettre datée du 14 février 2017 au sujet de la planification de l'audience et vous précise qu'elle a l'intention de contre-interroger votre affiant.

En ce qui a trait à la durée, la Régie vous rappelle qu'elle a fixé la période d'audience du 28 février au 2 mars 2017 et qu'il serait prudent de prévoir sa présence à ce moment.

La Régie planifie elle-même requérir de l'ensemble des participants leur planification de l'audience lorsque l'ensemble de ceux-ci auront pu prendre connaissance des plans d'argumentation à être soumis par les parties. À cet égard, elle vous rappelle que celui de Gaz Métro doit être déposé **au plus tard le 16 février 2017 à 12 h**.

Veuillez agréer, Maître Dunberry, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

c. c. Tous les participants